



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.10.2005 Bulletin 2005/42

(51) Int Cl.7: **D06F 95/00**

(21) Numéro de dépôt: **05290794.6**

(22) Date de dépôt: **11.04.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(71) Demandeur: **Lacquement Sylvain
59226 Rumegies (FR)**

(72) Inventeur: **Lacquement Sylvain
59226 Rumegies (FR)**

(30) Priorité: **15.04.2004 FR 0403958**

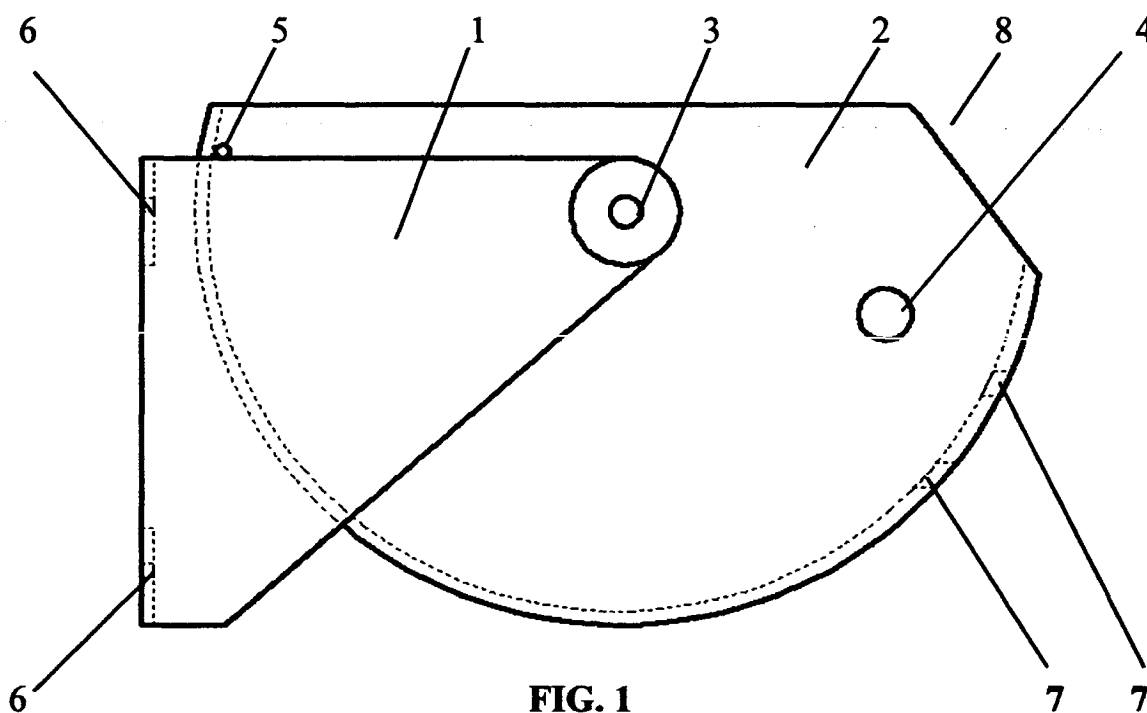
(54) **Panier à linge mural**

(57) Dispositif pour stocker le linge sale et faciliter son chargement dans la machine à laver.

L'invention concerne un dispositif pour stocker le linge sale et faciliter son chargement dans la machine à laver. Il est constitué d'un support (1) fixé au mur au dessus de la machine à laver par les trous (6) sur lequel est monté un réceptacle (2) pivotant sur le support (1) par les axes (3). Des ouvertures (7) sur la façade du réceptacle (2) permettent de visualiser la quantité de linge contenu et une découpe (8) de la partie haute de la

façade permet de faciliter son remplissage. Lorsque l'utilisateur manœuvre l'une des poignées (4) vers le bas, le réceptacle (2) bascule sur les axes (3) jusqu'à ce que son contenu se vide dans la machine. Il suffit de relâcher la poignée (4) pour que le réceptacle (2) reprenne sa position initiale par l'effet de son poids. Deux butées (5) stabilisent le réceptacle en position initiale.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à stocker du linge sale et à faciliter son chargement dans la machine à laver.



Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif pour stocker le linge sale et faciliter son chargement dans la machine à laver.

[0002] Traditionnellement, le linge sale est contenu dans un panier posé au sol dans la salle de bain, le chargement du linge dans la machine est un exercice sollicitant le dos (risque de blessure du dos en se relevant avec la charge de linge), ce chargement de linge prend un certain temps (chargement de la machine en plusieurs fois) et demande de l'énergie à l'utilisateur et enfin le panier prend de la place au sol dans une pièce souvent petite.

[0003] Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients, en effet selon une première caractéristique le dispositif est muni d'un support permettant de le fixer sur le mur au dessus de la machine à laver, de ce fait, on utilise une place habituellement inutilisée, ce qui permet de libérer de la place au sol en éliminant le panier à linge classique ou d'ajouter un deuxième endroit de stockage sans occuper d'avantage de place au sol (besoins par exemple pour les familles nombreuses ou pour séparer les différents textiles ou les couleurs de linge).

[0004] Le positionnement du dispositif au dessus de la machine à laver a pour effet d'éviter les mauvais mouvements de dos lors du chargement du linge dans la machine et permet de vider le linge sale facilement et rapidement dans la machine à laver (à chargement par le dessus) par une simple manoeuvre de la main vers le bas ou par l'ouverture d'une trappe.

[0005] Deux modes de réalisation sont décrits.

[0006] Selon un premier mode de réalisation, le dispositif comporte selon une première caractéristique un support percé de quatre trous permettant sa fixation sur le mur, ce support présente deux bras fixes comportant chacun un perçage à son extrémité.

[0007] Selon le premier mode de réalisation, le dispositif comporte selon une deuxième caractéristique un réceptacle en forme de demi tambour, sur chaque face plate de ce demi tambour est réalisé un axe permettant une liaison mécanique en rotation avec le support. Des poignées installées sur les cotés droit et gauche du réceptacle et à l'opposé du support permettent de le manoeuvrer pour vider son contenu. Le réceptacle se replace automatiquement à sa position initiale par rapport au support par l'effet de son propre poids et d'une butée fixée sur le réceptacle. Un ressort ou un tampon peut amortir le retour du réceptacle. Une découpe de la partie haute de l'avant du réceptacle permet de faciliter son remplissage. La partie arrondie du réceptacle reliant les deux cotés plats peut être constituée d'une paroi pleine avec des ouvertures sur le devant permettant de visualiser le niveau de linge ou constituée de barreaux faiblement espacés ou d'un grillage rigide.

[0008] Selon le premier mode de réalisation, le dispositif peut comporter selon une troisième caractéristique

une liaison libre entre le support et le réceptacle permettant le décrochage du réceptacle. De cette façon, on peut utiliser le réceptacle comme un panier pour transporter le linge sur le lieu de repassage.

[0009] Selon un deuxième mode de réalisation, le dispositif comporte selon une première caractéristique un réceptacle en forme de caisse, la partie arrière de ce réceptacle est percé de quatre trous permettant sa fixation sur le mur. La face avant de ce réceptacle peut comporter soit des ouvertures soit une paroi transparente permettant de voir la quantité de linge contenu. Une découpe de la partie haute de la face avant permet de faciliter son remplissage.

[0010] Selon le deuxième mode de réalisation, le dispositif comporte selon une deuxième caractéristique une trappe qui permet d'évacuer le linge lorsqu'elle est actionnée par une poussée horizontale avec la main sur la poignée.

[0011] Selon un mode particulier de réalisation la trappe peut être actionnée en tirant sur la poignée, la trappe étant dans ce cas montée sur des glissières.

[0012] Le dispositif peut être monté sur un support de façon à permettre son décrochage et son utilisation comme simple panier.

[0013] Un système de pesée mécanique (à ressort) placé sous le rebord de la trappe peut permettre d'indiquer approximativement le poids du linge contenu.

[0014] Selon des modes particuliers de réalisation communs aux deux modes de réalisation précédemment décrits :

- Des supports longs peuvent permettre la fixation du dispositif sur l'arrière de la machine à laver faisant ainsi un ensemble de traitement du linge sale.
- Des graduations sur la face avant du réceptacle peuvent indiquer le poids approximatif du linge contenu.
- Des étagères latérales fixées sur le support peuvent permettre le stockage des produits de lessive.
- Le réceptacle peut être doublé pour permettre la séparation des différents textiles ou couleurs de linge, dans ce cas les deux réceptacles peuvent être actionnés indépendamment.

[0015] Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente de coté, le dispositif de l'invention selon le premier mode de réalisation.

La figure 2 représente de dessous, le dispositif de l'invention selon le premier mode de réalisation.

La figure 3 représente de coté, le dispositif de l'invention avec le réceptacle actionné selon le premier mode de réalisation.

La figure 4 représente de façon isométrique, le dispositif de l'invention selon le premier mode de réalisation.

La figure 5 représente de coté une variante du dispositif de l'invention selon le premier mode de réalisation.

lisation permettant le décrochage du réceptacle.

La figure 6 représente de façon isométrique une variante du dispositif de l'invention selon le premier mode de réalisation permettant de séparer les linge grâce à deux réceptacles indépendants.

La figure 7 représente de côté, le dispositif de l'invention selon le deuxième mode de réalisation.

La figure 8 représente de côté, le dispositif de l'invention selon le deuxième mode de réalisation avec la trappe ouverte.

La figure 9 représente de façon isométrique, le dispositif de l'invention selon le deuxième mode de réalisation.

La figure 10 représente de façon isométrique, une variante du dispositif de l'invention selon le deuxième mode de réalisation permettant de séparer les linge grâce à deux réceptacles indépendants.

[0016] En référence à ces dessins, le dispositif comporte selon un premier mode de réalisation un support (1) fixé au mur par les trous (6), les deux bras de ce support (1) sont percés aux extrémités, ces deux perçages reçoivent les axes (3) du réceptacle (2) permettant ainsi la rotation du réceptacle (2) par rapport au support (1). Des poignées (4) permettent de manoeuvrer le réceptacle. Lorsque l'utilisateur tire sur l'une ou l'autre des poignées (4) vers le bas, le réceptacle (2) bascule en tournant sur les axes (3) jusqu'à ce que son contenu se vide dans la machine. Il suffit de relâcher l'effort sur la poignée (4) pour que le réceptacle (2) reprenne sa place initiale par l'effet de son propre poids. Deux butées (5) stabilisent le réceptacle en position initiale. Des ouvertures (7) réalisées sur l'avant du réceptacle (2) permettent de visualiser son contenu. Une découpe (8) de la partie haute de l'avant du réceptacle permet de faciliter son remplissage. Dans la forme de réalisation selon la figure 5, une liaison libre (9) entre le support (1) et les axes (3) du réceptacle (2) permet le décrochage du réceptacle (2) et son utilisation en tant que panier. Dans la forme de réalisation selon la figure 6, un support à trois bras (10) permet de recevoir par l'intermédiaire des axes (3) les deux réceptacles indépendants (11) et (12) permettant de séparer les différents textiles ou couleurs de linge.

[0017] Selon des variantes non illustrées du premier mode de réalisation, le dispositif peut comporter:

- Des supports longs permettant la fixation du dispositif sur l'arrière de la machine à laver faisant ainsi un ensemble de traitement du linge sale.
- Des graduations sur la façade indiquant le poids approximatif contenu.
- Des étagères fixées sur le support pour le stocker des produits de lessive.
- Des barreaux ou un grillage reliant les deux cotés du réceptacle (2).

[0018] En référence à ces dessins, le dispositif com-

porte selon un deuxième mode de réalisation un réceptacle (13) fixé au mur par les perçages (18). Une trappe (14) permet d'évacuer le linge par le dessous du réceptacle directement dans la machine à laver. La trappe (14) est montée d'un côté sur des charnières libres (16) permettant un coulissement horizontal de deux centimètres. De l'autre côté, le rebord de la trappe (14) repose sur un profil en L (17).

Une poignée (15) fixée sur la trappe permet de la manoeuvrer.

Pour vider le linge du réceptacle (13), l'utilisateur doit pousser la poignée (15) horizontalement à fond pour libérer la trappe (14) du profil (17) et laisser la trappe (14) s'ouvrir par l'effet de son poids et du linge contenu dans le réceptacle. La porte de la machine à laver ayant été préalablement ouverte, le linge glisse du réceptacle (13) directement dans la machine.

[0019] Pour refermer la trappe (14), il faut la relevée jusqu'en butée (20) et la tirée vers soi à fonds pour qu'elle repose de nouveau sur le profil (17).

La façade (22) en plexiglas transparent du réceptacle permet de visualiser le niveau de linge contenu. Une découpe (21) de la partie haute de la façade facilite le remplissage du réceptacle (13) par les membres de la famille.

Le fond fixe (19) situé dans la partie inférieure du réceptacle (13) permet de loger la porte ouverte de la machine à laver et d'ajuster l'ouverture de la trappe (14) au dessus de la trappe de la machine à laver. Dans la forme de réalisation selon la figure 10, Une cloison (25) permet de diviser le réceptacle (23) en deux compartiments, les deux trappes (26) permettent de vider indépendamment l'un ou l'autre compartiment du réceptacle permettant ainsi de séparer les différentes matières ou couleurs de linge.

[0020] Selon des variantes non illustrées du deuxième mode de réalisation, le dispositif peut comporter:

- Des supports longs permettant la fixation du dispositif sur l'arrière de la machine à laver faisant ainsi un ensemble de traitement du linge sale.
- Des graduations sur la façade du réceptacle permettant d'indiquer le poids approximatif du linge contenu.
- Des étagères latérales permettant le stockage des produits de lessive.
- Une façade en matériau non transparent et munis d'ouvertures permettant de visualiser le niveau de linge contenu tel qu'un grillage ou un filet.
- Un support permettant le décrochage du réceptacle et son utilisation en tant que panier pour transporter le linge.
- Un système de pesée mécanique à ressort disposé dans la face avant du réceptacle et sous le rebord de la trappe permettant d'indiquer le poids approximatif contenu dans le réceptacle.
- Un système d'ouverture à glissière de la trappe : La trappe s'ouvrant en coulissant dans des glissières

jusqu'en butée lorsqu'elle est actionnée.

[0021] A titre d'exemple non limitatif, le dispositif selon les deux modes de réalisation aura des dimensions de l'ordre de 40 cm pour la largeur, 70 cm pour la longueur et 40 cm pour la hauteur permettant ainsi de s'insérer dans le volume laisser libre au dessus de la machine à laver. Ces dimensions correspondant approximativement aux dimensions des machines à laver les plus courantes. Pour les variantes à double panier, le dispositif aura une largeur approximative de 60 cm.

[0022] A titre indicatif, Le réceptacle selon les deux modes de réalisation pourra contenir au maximum entre 8 et 12 kilos de linge.

[0023] A titre d'exemple non limitatif, le dispositif selon les deux modes de réalisation pourra être fabriqués en différents matériaux, en plastique moulé, en métal, en bois.

[0024] Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à contenir du linge sale et à faciliter son chargement dans la machine à laver tout en utilisant judicieusement la place disponible dans la salle de bain.

Revendications

1. Dispositif pour contenir du linge sale et faciliter son remplissage dans la machine à laver **caractérisé en ce qu'il** comporte un support (1) fixé au mur au dessus de la machine à laver par les trous (6) et un réceptacle en forme de demi-tambour (2) pivotant sur les deux bras fixes du support (1) par l'intermédiaire des deux axes (3) et deux poignées (4) permettant de faire basculer en rotation le réceptacle (2) de façon à vider le linge sale directement dans la machine à laver à chargement par le dessus.
2. Dispositif selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le réceptacle (2) comporte une ou deux butées (5) permettant de stabiliser le réceptacle (2) en position initiale par rapport au support (1).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2 **caractérisé en ce que** la paroi arrondie du réceptacle (2) qui relie les deux cotés plats est constituée d'une paroi pleine avec des ouvertures horizontales (7) sur le devant permettant de visualiser le niveau de linge contenu.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la partie arrondie du réceptacle (2) qui relie les deux cotés plats est constituée de barreaux faiblement espacés.
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** la partie arrondie du réceptacle (2) qui relie les deux cotés

plats est constituée d'un grillage rigide.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le réceptacle (2) se replace automatiquement à sa position initiale par rapport au support (1) par l'effet de son propre poids dès que la pression sur la poignée (4) est relâchée.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le réceptacle (2) comporte dans sa partie avant une découpe (8) de la partie haute permettant de faciliter le chargement du linge.
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le support (1) comporte deux logements libres (9) permettant d'accueillir les axes (3) du réceptacle (2) et donnant ainsi la possibilité de décrocher le réceptacle (2) de façon à transporter le linge, le réceptacle faisant office de panier.
9. Dispositif pour contenir du linge sale et faciliter son remplissage dans la machine à laver **caractérisé en ce qu'il** comporte un support (10) fixé au mur au dessus de la machine à laver par les trous (6) et deux réceptacles indépendants (11) et (12) en forme de demi-tambour pivotants sur les bras fixes du support (10) par les axes (3) et une poignée (4) sur chaque réceptacle permettant de faire basculer en rotation l'un ou l'autre des deux réceptacle de façon à vider le linge sale directement dans la machine à laver à chargement par le dessus.
10. Dispositif pour contenir du linge sale et faciliter son remplissage dans la machine à laver **caractérisé en ce qu'il** comporte un réceptacle (13) fixé au mur au dessus de la machine à laver par les trous (18) intégrés au réceptacle (13) et comportant dans sa partie inférieure une trappe horizontale (14) articulée sur des charnières coulissantes (16) permettant de vider le linge sale contenu dans le réceptacle (13) directement dans la machine à laver à chargement par le dessus lorsque l'utilisateur pousse horizontalement la poignée (15) de façon à libérer la trappe (14) du profil (17) situé au bas de la façade (22).
11. Dispositif selon la revendication 10 **caractérisé en ce que** la façade (22) comporte une paroi transparente permettant de visualiser le niveau de linge contenu.
12. Dispositif selon la revendication 10 ou 11 **caractérisé en ce que** la façade (22) comporte une paroi pleine munie d'ouvertures horizontales permettant de visualiser le niveau de linge contenu.

13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 10 à 12 **caractérisé en ce que** la partie avant haute (21) du réceptacle (13) est découpée de façon à faciliter son remplissage.
14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 10 à 13 **caractérisé en ce que** le réceptacle (13) monté sur un support fixé au mur, permet d'être décroché pour être utilisé comme un panier pour transporter le linge.
15. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 10 à 14 **caractérisé en ce que** la trappe (14) s'ouvre horizontalement en coulissant sur des glissières lorsque l'utilisateur placé devant tire horizontalement sur la poignée (15) jusqu'en butée.
16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** comprend des supports longs permettant la fixation du dispositif sur l'arrière de la machine à laver faisant ainsi un ensemble complet de traitement du linge sale.
17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce qu'il** comprend des étagères latérales permettant le stockage des produits de lessive.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

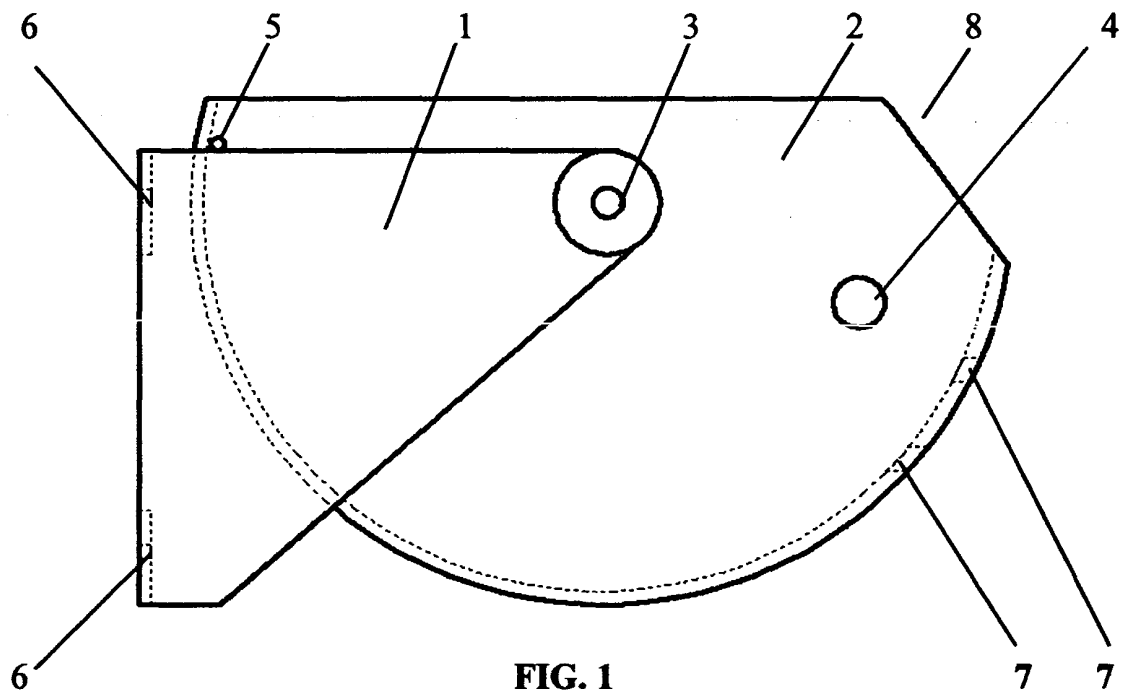


FIG. 1

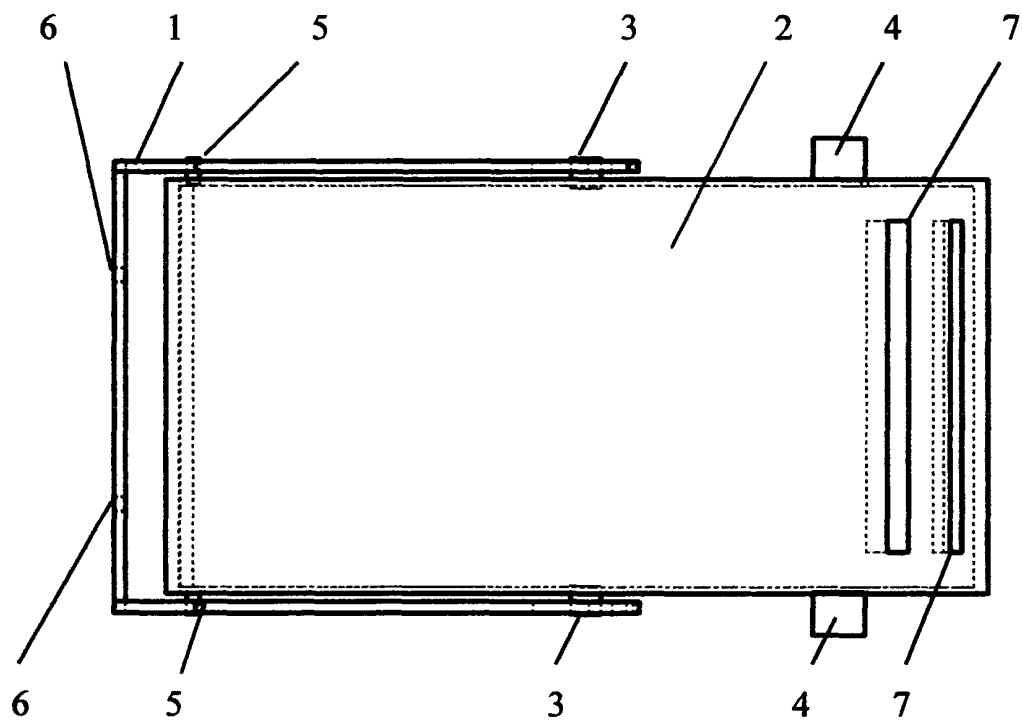
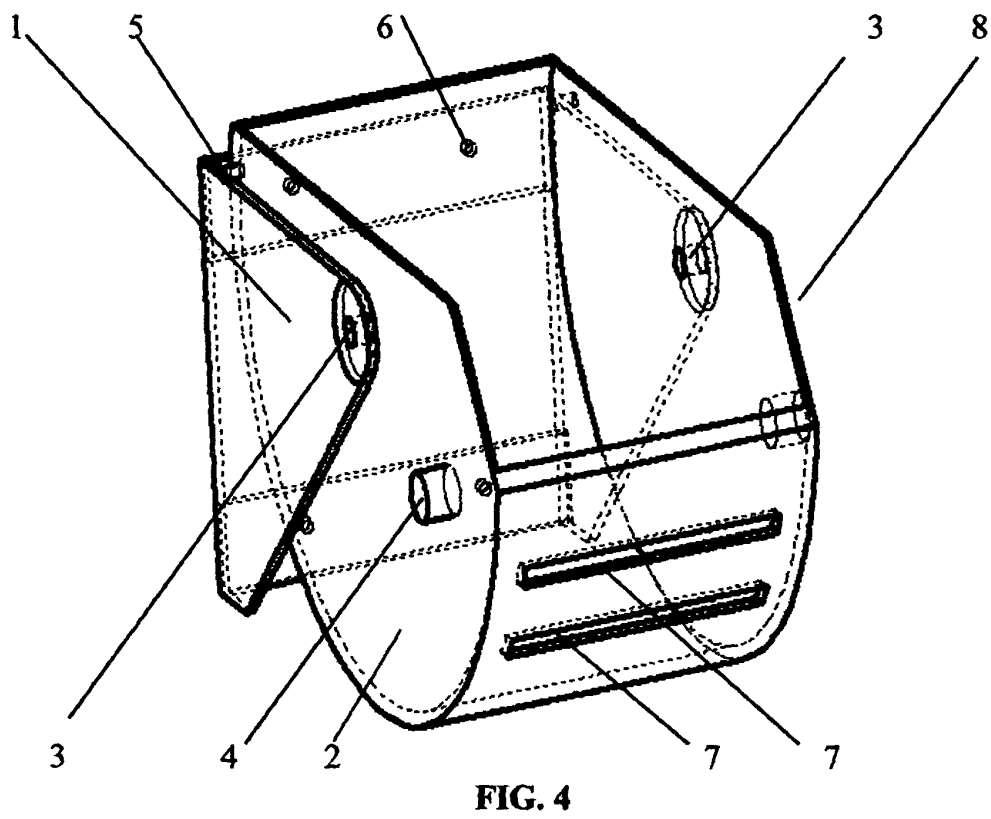
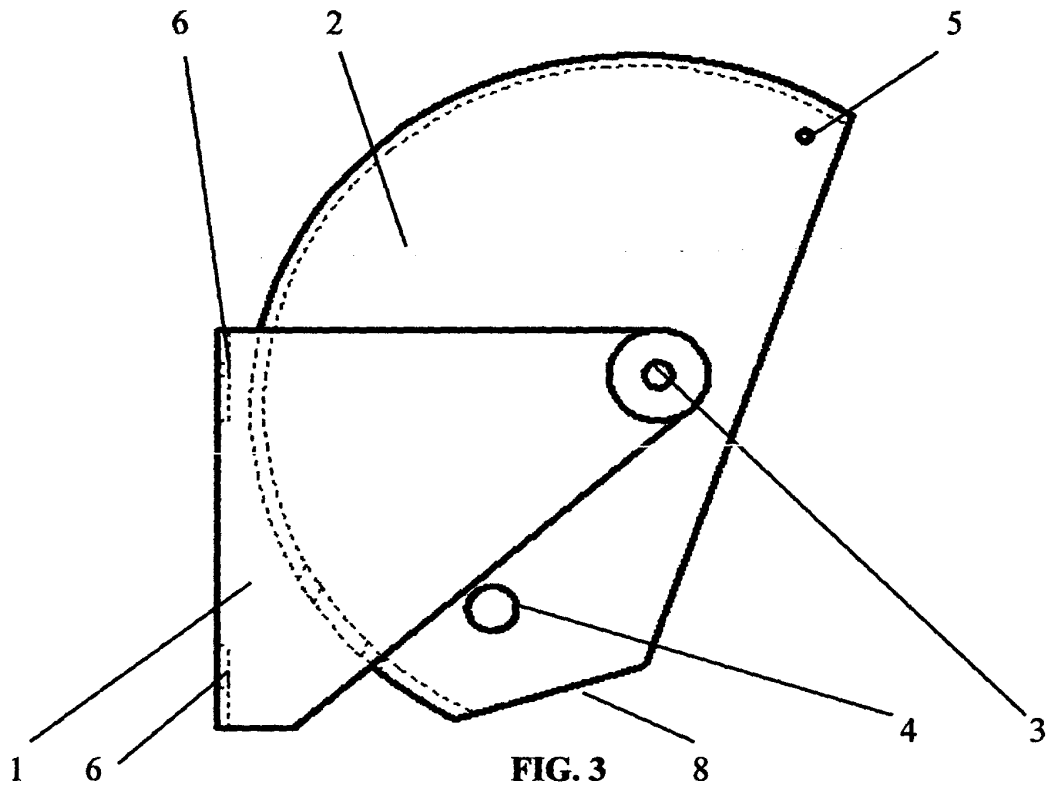
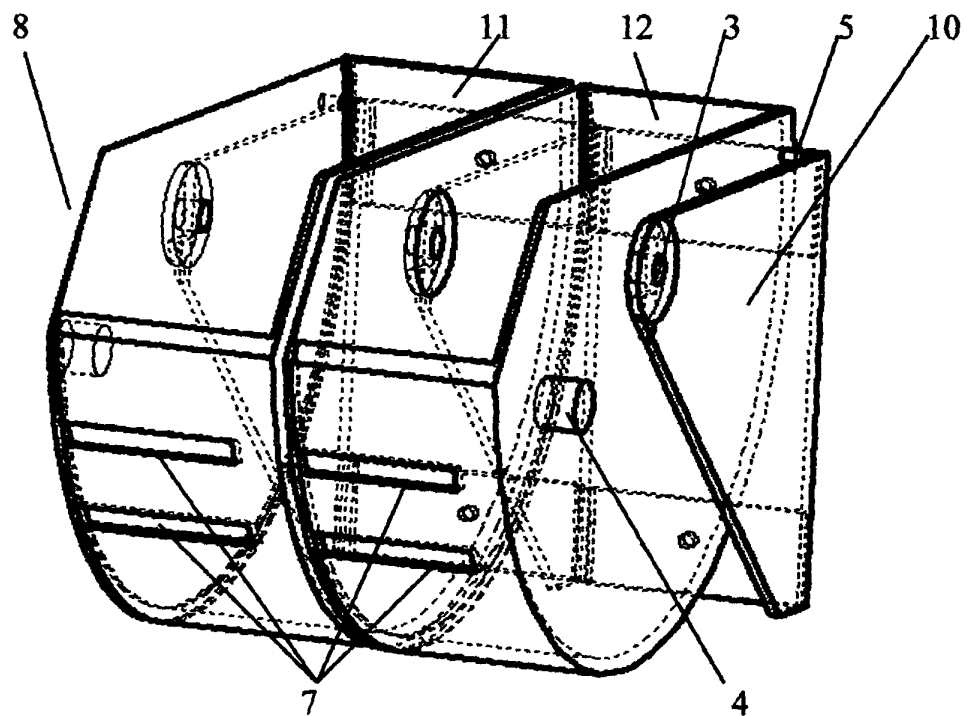
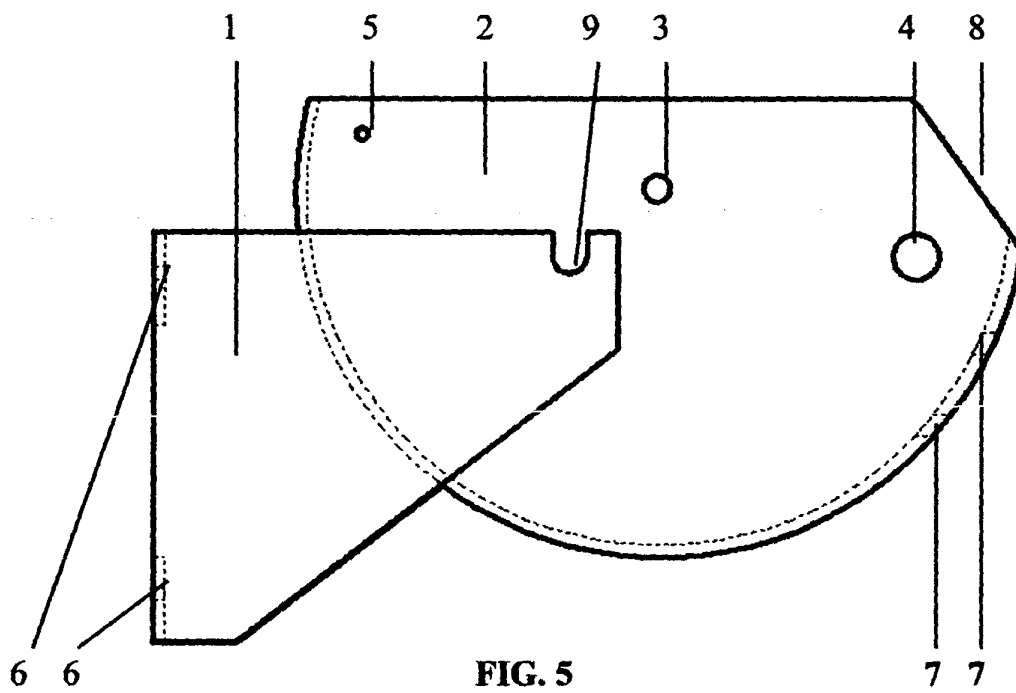


FIG. 2





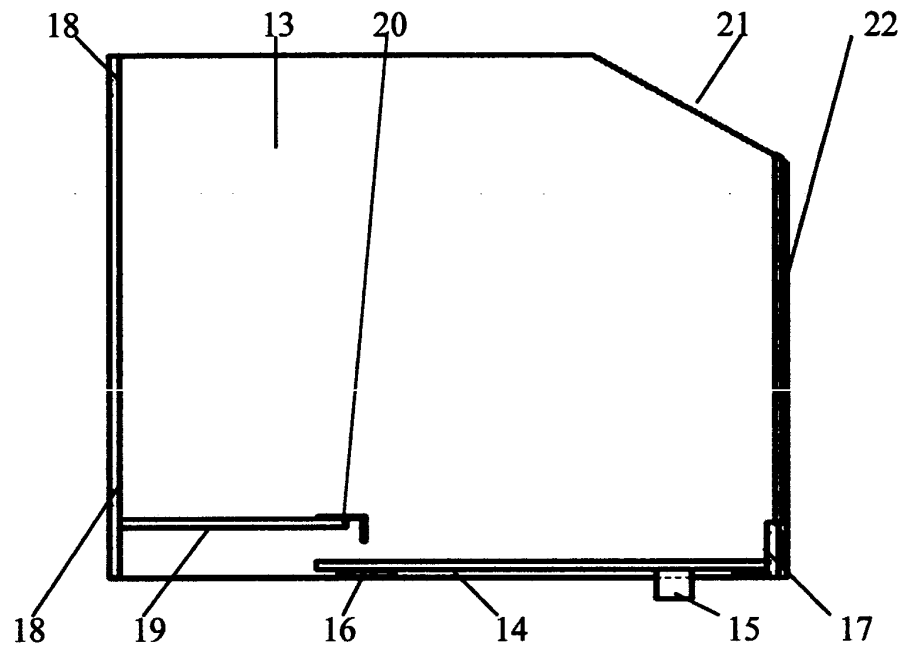


FIG. 7

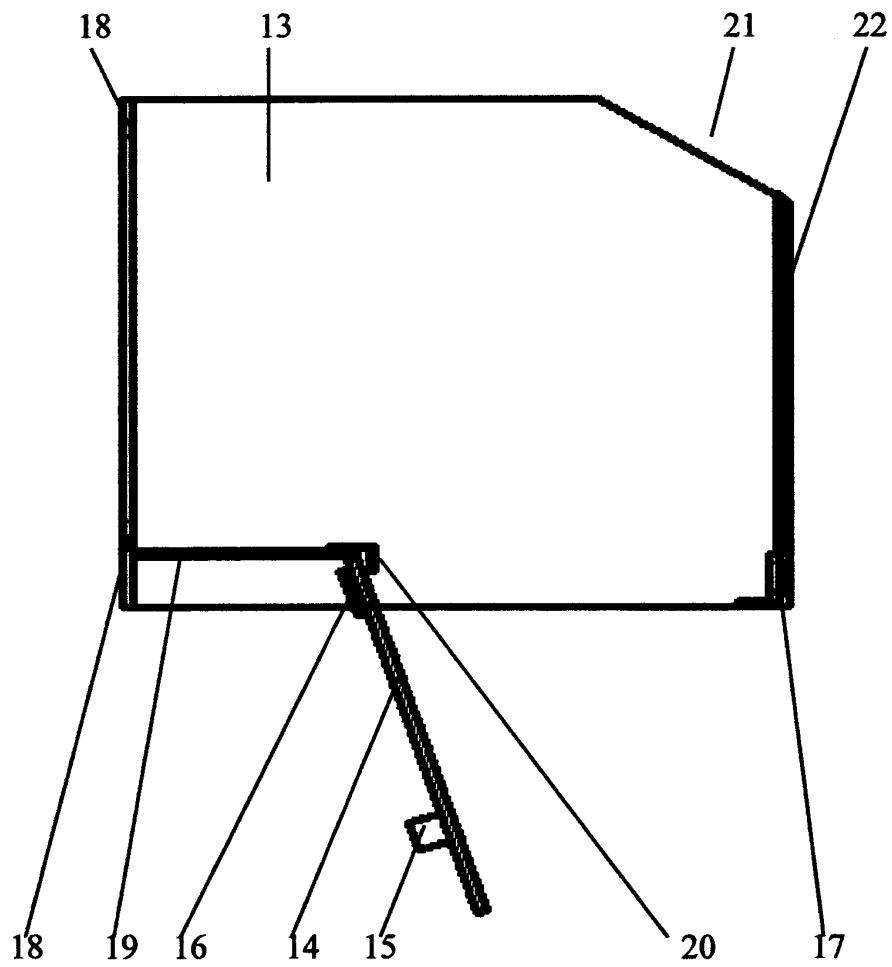
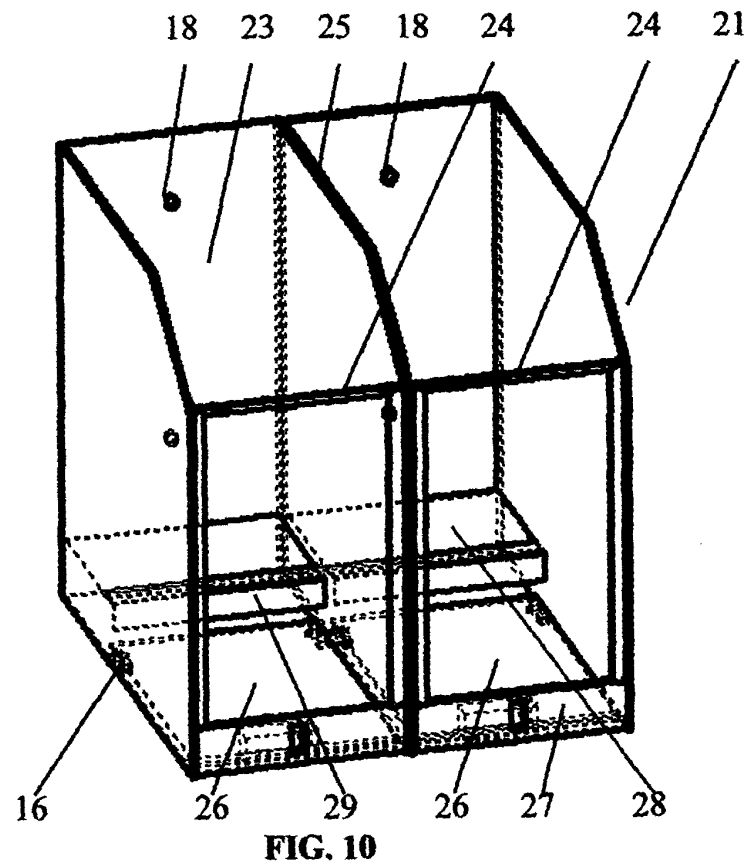
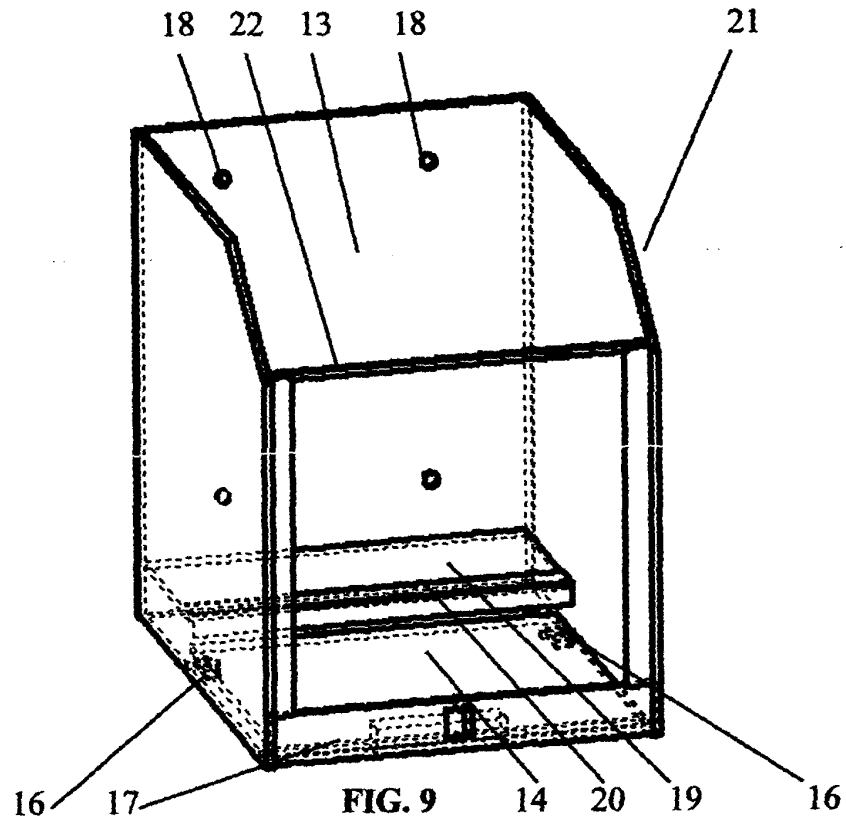


FIG. 8





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 05 29 0794

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 5 700 293 A (RYDELL SUSAN M) 23 décembre 1997 (1997-12-23)	10-12	D06F95/00
Y	* le document en entier *	1-6,9	
A		7,8,15,16	

X	US 6 439 676 B1 (BADONIC MIROSLAV) 27 août 2002 (2002-08-27)	1,6	
Y	* le document en entier *	2-5,9	
		7,8,10-13,15-22	
Y	----- PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 1996, no. 09, 30 septembre 1996 (1996-09-30) -& JP 08 117036 A (KAMATA MITSU HARU), 14 mai 1996 (1996-05-14)	1-6	
A	* abrégé *	7-17	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			D06F B65G A47B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		20 juillet 2005	Spitzer, B
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 0794

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-07-2005

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 5700293 A	23-12-1997	US 5547271 A	20-08-1996
US 6439676 B1	27-08-2002	SK 150698 A3	16-05-2000
		AU 6494699 A	22-05-2000
		EP 1045933 A1	25-10-2000
		WO 0026463 A1	11-05-2000
JP 08117036 A	14-05-1996	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82